Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 de la Municipalité de Champlain

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit déposer annuellement, lors d'une séance ordinaire du conseil, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport doit ensuite être diffusé sur le territoire de la municipalité.

En cas de disparité entre les renseignements de ce rapport et les documents officiels, **les renseignements contenus dans les documents officiels ont préséance.**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par madame Karine Gravel, vérificatrice externe, de la firme Mallette SENCRL, en date du 9 septembre 2025.

Suite à la réalisation de son mandat, la vérificatrice, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « à l'exception du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» du rapport, les états financiers joints au rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Champlain au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

La section « Fondement de l'opinion avec réserve » mentionne que « La Municipalité n'a pas mis en application au 1er janvier 2023, le chapitre SP3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de la comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. ».

RAPPORT FINANCIER

Fonctionnement

Au cours de l'exercice financier 2024, les revenus de fonctionnement de la municipalité étaient de 3 707 221 $ et les revenus d'investissement de 825 899 $ pour un total de revenus de 4 533 120$. Les dépenses de fonctionnement étaient quant à elles de 3 707 758 $ pour un excédent avant consolidation à des fins fiscales de 825 362 $. L'excédent de fonctionnements non affecté, était au 31 décembre de 1 342 301 $.

	BUDGET 2024	RÉEL 2024	RÉEL 2023
REVENUS			
Fonctionnement	3 292 756 $	3 707 221 $	3 271 797 $
Investissement		825 899 $	708 658 $
TOTAL		**4 533 120 $**	**3 980 455 $**
CHARGES	3 009 181 $	3 707 758 $	3 276 936 $
Excédent de l'exercice	**283 575 $**	**825 362 $**	**703 519 $**
Moins : Revenus d'investissement		(825 899 $)	(708 658 $)
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	**283 575 $**	**(537 $)**	**(5 139 $)**
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		545 328 $	505 117 $
Remboursement de la dette à long terme	(361 500$)	(287 765 $	(281 962 $)
Affectations			
Activités d'investissement	(384 630 $)	(472 409 $)	(390 745 $)
Excédent accumulé			
Autres éléments de conciliation			
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales		**284 664 $**	**480 823 $**

Investissements

Les investissements en immobilisations de la municipalité, pour l'année 2024, ont totalisé 2 618 792 $ et ont été pour une bonne partie, les travaux nécessaires au remplacement de

la conduite d'égouts des rues Sainte-Anne et Saint-Joseph et l'asphaltage de la rue Massicotte.

Les plans pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers ont été réalisés.

Une chargeuse sur roue et un camion ont aussi été acheté pour le service des travaux publics.

Du nouveau matériel pour le service incendie a été acquis (habits de combats, gants, cagoules, tuyaux, lances, etc.).

	RÉEL 2024	**RÉEL 2023**
Revenus d'investissement	825 899 $	708 658 $
Immobilisations corporelles et actifs incorporels		
Administration générale	(9 783 $)	(11 340 $)
Sécurité publique	(210 245 $)	(71 390$)
Transport	(2 300 857 $)	(176 937$)
Hygiène du milieu		(689 122$)
Santé et bien-être		0
Aménagement, urbanisme et développement	(62 961 $)	(51 500$)
Loisirs et culture	(34 946 $)	(32 395$)
TOTAL des acquisitions	**(2 618 792 $)**	**(1 032 684$)**
Financement à long terme	48 970 $	
Affectations – Activités de fonctionnement	472 409 $	390 745$
Excédent d'investissement à des fins fiscales	**(1 271 514 $)**	**66 719 $**

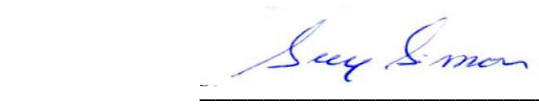

Guy Simon, maire